



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

Ecole de langue
et de civilisation françaises

Diplôme d'études de français langue étrangère (DEFLE)

2023-2024



INFORMATION IMPORTANTE POUR LES ETUDIANTS !

Le **contenu** et les **supports** de cours et conférences sont protégés par la loi fédérale sur les droits d'auteur et, à ce titre, ils ne peuvent pas être reproduits et diffusés sans autorisation.

En outre, la **voix** et **l'image** des enseignant-es et conférenciers/ères leur appartiennent et sont protégées par le code civil (article 28 CCS). Tout enregistrement, même à des fins personnelles et/ou pédagogiques, doit donc faire l'objet d'une demande préalable explicite auprès de l'enseignant-e ou conférencier/ère concerné-e.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES
Ecole de langue
et de civilisation françaises

ÉCOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES

Landolt – 2, rue De-Candolle – 1211 Genève 4

Secretariat-elcf@unige.ch

<https://www.unige.ch/lettres/elcf/fr/>

☎ +41 (0)22 379 74 33

DEFLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Secrétariat ELCF
Rue De-Candolle 2
5^{ème}

Horaires de réception:

Lundi : 13h30-17h00

Mardi : 10h00-13h00

Mercredi : 10h00-12h00

Jeudi : 10h00-16h00

Secrétaire répondante

Marie-Thérèse Diaz

☎ +41 (0)22 379 74 78

Marie-Therese.Diaz@unige.ch

Directrice de l'ELCF
et conseillère académique

Isabelle Racine

Reçoit sur rendez-vous

Isabelle.Racine@unige.ch

Responsable de la
filière DEFLE

Valérie Zuchuat

Reçoit sur rendez-vous

Valerie.Zuchuat@unige.ch

Service des admissions

Uni-Dufour – 24, rue Général Dufour – 2^{ème}
1211 Genève 4

☎ +41 (0)22 379 71 11

<https://www.unige.ch/admissions/>

Privilégier les demandes en ligne :

<https://admissions.unige.ch/kayako/>

Point d'orientation ouvert du lundi au vendredi, de 11h30 à 14h00 (Uni Dufour, boutique UNIGE)

Administration

Horaire des cours

L'heure académique genevoise commence au quart et s'achève à l'heure juste. Les enseignements sur deux périodes sont généralement groupés.

Le programme général des cours de l'Université est présenté dans cette brochure et disponible en ligne : <https://pgc.unige.ch/>.

Présence

Une fréquentation régulière des enseignements est attendue.

Examens

L'inscription aux cours et aux examens se fait obligatoirement par chaque étudiant-e en ligne aux dates indiquées en fin de brochure. Une séance d'informations concernant l'inscription en ligne est organisée en début d'année par la Faculté (voir la date dans le calendrier en fin de brochure).

- L'inscription aux examens n'est prise en considération que si l'étudiant-e remplit les conditions d'immatriculation de l'Université de Genève. Elle est soumise également aux conditions d'accès aux examens fixées par les enseignant-es pour certains de leurs enseignements.
- Elle est ferme et a valeur d'engagement. Toute modification, ou retrait dûment justifié, doit être signalée par écrit au secrétariat de l'ELCF.
- L'étudiant-e inscrit-e aux examens qui ne se présentera pas aux épreuves (**absence**) subira un **échec (note « 0 »)**. Ceci est aussi valable pour les étudiant-es soumis-es aux contrôles continus. Aucune dérogation ne sera admise, sauf en cas de force majeure.
- En cas de **maladie**, le/la candidat-e doit avertir immédiatement le secrétariat de l'ELCF et faire parvenir un certificat médical au plus tard dans les 3 jours. Un certificat médical présenté après avoir passé l'examen ne pourra pas annuler la note obtenue.
- **Toute absence doit, dans la mesure du possible, être annoncée à l'enseignant-e responsable de l'examen par courriel.**

Changement des données personnelles

Toute modification des données personnelles (changement d'adresse postale, de nom, de téléphone, etc.) doit être faite directement par l'étudiant-e sur son portail.

Païement des taxes universitaires

Droits d'inscription : CHF 500.- par semestre. Un bulletin de versement postal est envoyé à l'adresse de l'étudiant-e par le Service des admissions. Examens : aucune taxe supplémentaire. Le non-paiement des taxes entraîne l'exmatriculation d'office. Une amende est perçue en cas de réimmatriculation. Les étudiant-es exmatriculé-es ne sont pas autorisé-es à se présenter aux cours et aux examens. Pour tout autre

renseignement concernant les taxes, s'adresser directement au Service des admissions.

Matériel d'enseignement polycopié : CHF 20.- par semestre. Les enseignant-es de l'ELCF distribuent pendant l'année un important matériel pédagogique polycopié. L'Ecole demande aux étudiant-es une participation forfaitaire de CHF 20.-.

Communications

Pour toute communication concernant leurs études, les étudiant-es sont prié-es d'utiliser exclusivement leur adresse universitaire (xxx@etu.unige.ch). Cette messagerie doit être relevée régulièrement.

Des informations importantes sont également communiquées via le portail en ligne personnel de chaque étudiant-e. Il est accessible sur la page d'accueil du site de l'Université de Genève (onglet « Portail »).

Il est nécessaire de consulter régulièrement le site internet de l'ELCF, pour tout avis urgent ou important.

Absences

Absence temporaire prolongée : à signaler immédiatement au secrétariat de l'ELCF.

Maladie : un certificat médical doit être présenté dès le troisième jour d'absence aux cours. Les certificats médicaux présentés a posteriori ne sont pas considérés comme valables.

Congé : une demande spéciale est à envoyer au secrétariat de l'ELCF au plus tard un mois avant le début officiel du semestre.

Aucune demande de congé ne peut être accordée pour le premier semestre d'étude. L'étudiant-e en congé n'est pas autorisé-e à suivre des enseignements, ni à s'inscrire aux examens.

Règlement et plan d'études

Il est recommandé aux étudiant-es de prendre attentivement connaissance du Règlement d'études propre à l'ELCF (en cliquant sur [ce lien](#)), ainsi que du Plan d'études du DEFLE, disponible dans cette brochure et [en ligne](#).

Abandon des études

Une demande d'exmatriculation doit être adressée au Service des admissions. Le secrétariat de l'ELCF doit également être informé. Tout-e étudiant-e peut demander, par écrit, en tout temps, sauf pendant les sessions d'examens, à être exmatriculé-e de l'Université.

Le non-paiement des taxes est considéré comme un abandon des études.

Changement de faculté

Les étudiant-es qui souhaitent continuer leurs études à l'Université de Genève après le DEFLE doivent se renseigner auprès du Service des admissions sur les délais pour entreprendre les démarches. Attention, certains délais (p. ex. pour des maîtrises spécialisées) sont fixés très tôt dans l'année ; voir :

<https://www.unige.ch/formalites/changer/fac/>.

Autres informations utiles

Bibliothèques : <http://www.unige.ch/biblio/fr>

Téléchargez l'application UNIGE : <http://www.unige.ch/mobile/>

UNIGE Mobile est l'application officielle de l'Université de Genève. Elle permet d'accéder aux principaux services de l'UNIGE et sert de guide dans vos démarches quotidiennes sur le campus, en apportant des informations ciblées en fonction de la Faculté et des thématiques préférées.

Vie de campus

Les pages dédiées à la vie de campus permettent d'accéder à des informations concernant l'accueil et l'intégration, la vie quotidienne à l'UNIGE, les besoins financiers, l'offre culturelle et sportive, etc.

<https://www.unige.ch/etudiants/vie-etudiante/>

Association des Etudiant-es de Français Langue étrangère

www.facebook.com/aefle.ch

aefle@unige.ch

Pôle Santé social et centre de conseil psychologique

<https://unige.ch/dife/sante-psychologie/nous-contacter/>

rue De-Candolle 4 – 1205 Genève

Centre de carrière de l'Unige

<https://emploi.unige.ch/fr>

Logement

+41 22 379 77 20

www.unige.ch/batiment/service-batiments/prestations/logger/

logements@unige.ch

rue des Battoirs 7 – 1211 Genève 4

Permanence juridique des étudiant-es

<https://pje-ge.ch/>

info@pje-ge.ch

Maison de quartier de la Jonction – Av. de Ste-Clotilde 18bis – 1205 Genève